Templeuve en-Pévèle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD
CANTON DE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE

ARRÊTÉ du Maire

N° 2025-328

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu la demande présentée le 5 août 2025 par la Société SBTP, sise chez sogelink TSA 70011 DARDILLY CEDEX (69134), en ce qui concerne des travaux de remplacement d'un poteau orange, Chemin de l'Epinette à Templeuve-en-Pévèle (59 242), qui se dérouleront à partir du 03 septembre 2025 et pour une durée de 30 jours.

Considérant qu'en raison des travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

ARRÊTE

Article 1 : **Le mercredi 3 septembre 2025, pour une durée de 30 jours, en raison de travaux remplacement d'un poteau ORANGE, chemin de l'Epinette à TEMPLEUVE EN PEVELE (59242), la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :**

- **Stationnement interdit au droit du chantier,**
- **Sens des points de repères,**
- **Vitesse limitée à 30 km/ heure,**
- **Empiètement sur chaussée.**

Article 2 : **La pose de la signalétique est à la charge de l'entreprise concessionnaire des travaux.**

Article 3 : **Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.**

Article 4 : **Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur de la Société SBTP, Monsieur le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

Templeuve-en-Pévèle, le 02 Septembre 2025
Le Maire,
Luc MONNET

MAIRIE DE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE NORD